JUIN 2011

LA PRISE DE CHOU

Bulletin d'information du Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyoning

Contacts : 06.87.75.51.54 bureau@snapec.org www.snapec.org

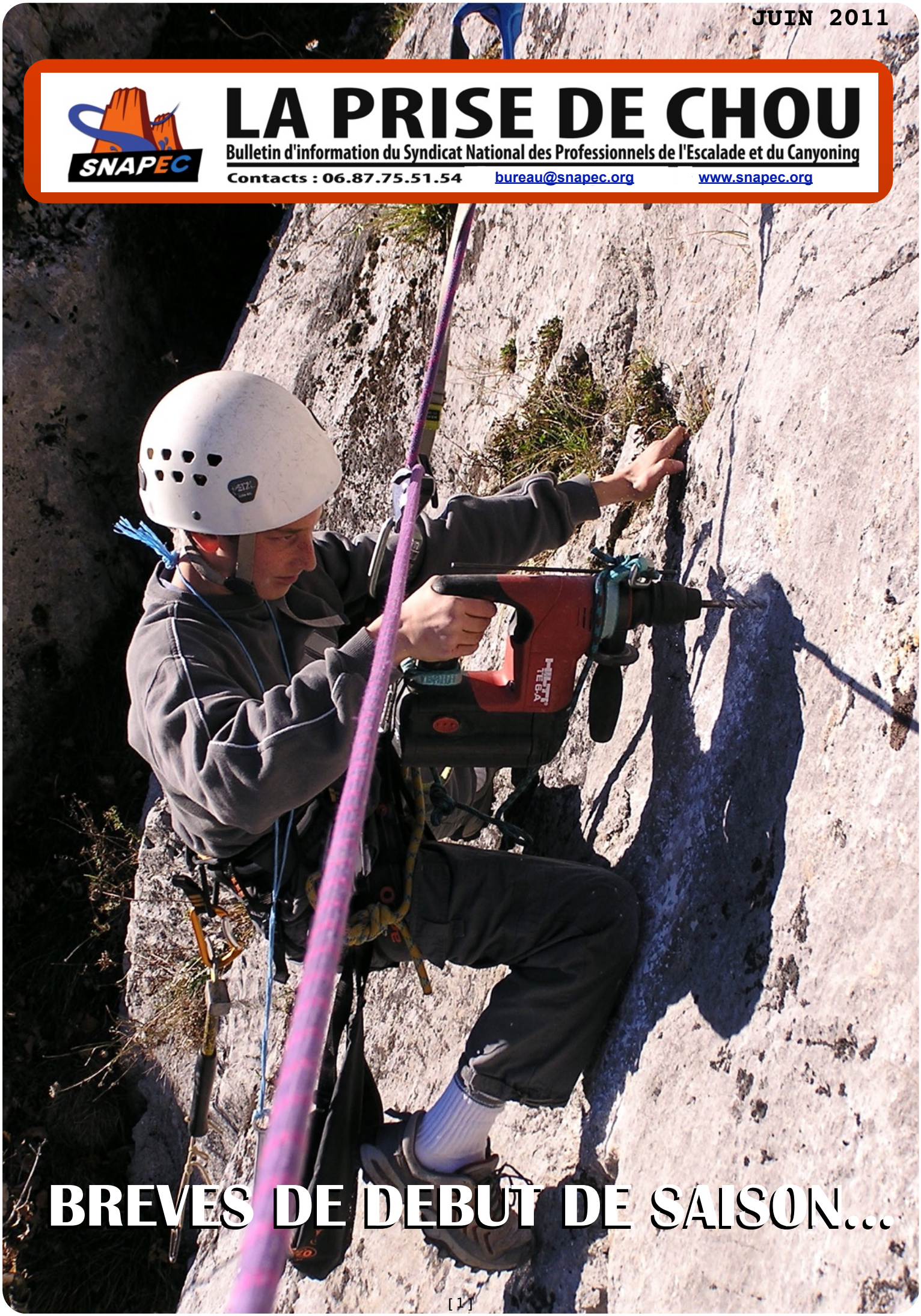

BREVES DE DEBUT DE SAISON...

LE MOT DU PRESIDENT

La saison a débuté depuis quelque temps et s'apprête à battre son plein au cours de la grand-messe estivale, véritable "rush-hour" pour nombre d'entre nous. Il s'agit là d'un moment privilégié de partage de notre passion avec le plus grand nombre, de plaisir et de joie pour nos clients qui découvrent pour certains à cette occasion le milieu magique qui est le nôtre.

Statistiquement parlant, on constate malheureusement que ces mois d'été constituent souvent un pic accidentologique, en corrélation avec un volume de travail plus conséquent. Voici donc un rapide bulletin pour vous aider à mieux aborder la belle saison. Vous y trouverez des infos sur la trousse à pharmacie spécialement préparée par un médecin urgentiste pour les BEES escalade/canyon, ainsi qu'une notice explicative pour la déclaration d'accidents avec MMA.

Romain De Lambert

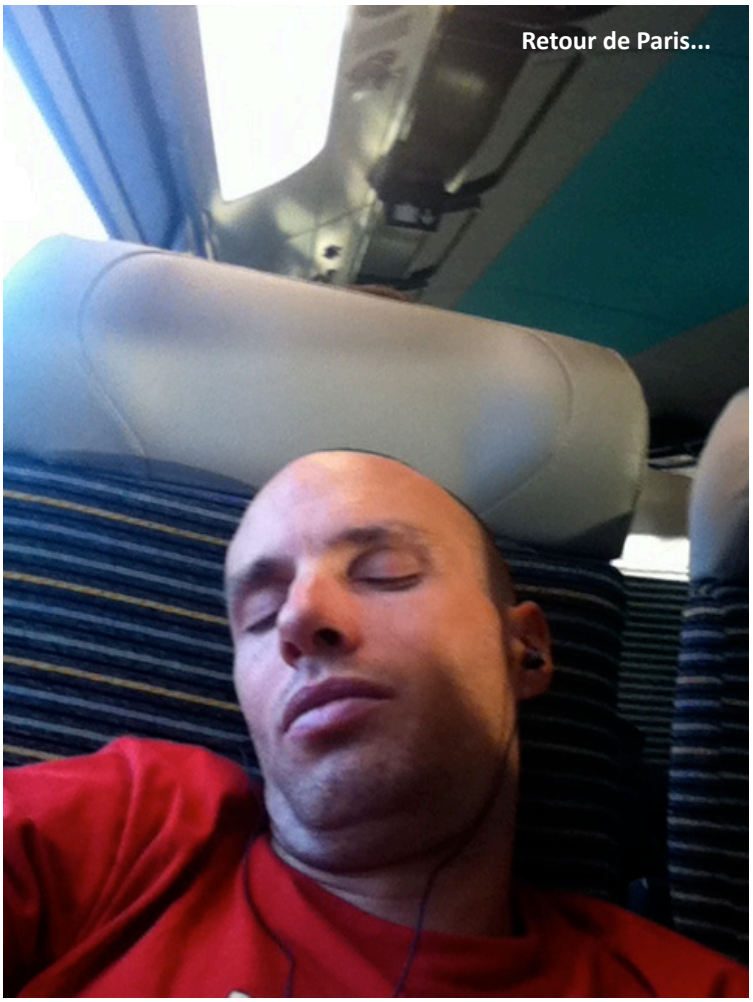
Retour de Paris...

PERMANENCES DU SNAPEC

Le SNAPEC vous accueille dans ses locaux :
5 rue Raoul Blanchard 38000 GRENOBLE
Permanences :
lundi et jeudi : de 10H à 13H et de 15H à 17H
Et Bertrand vous répondra au téléphone en direct sur ces horaires là.... PROFITEZ-EN !!!!!!
PROFITEZ EN !!!!

LA PHARMACIE DU SNAPEC

Pourquoi est-il important d'avoir une bonne trousse de secours ?

En tant que professionnel vous avez l'obligation d'en posséder une, autant qu'elle soit efficace le moment venu ! C'est évidement un gage de sécurité et de sérieux pour tout le groupe. Pensez aussi que l'isolement de nos activités rend l'arrivée des secours parfois longue et fastidieuse, particulièrement en canyon : un téléphone portable est aujourd'hui un élément indispensable pour prévenir les secours.

Avant tout la pharmacie doit servir en cas d'accident grave. Dans ce cas il faut d'abord sécuriser la victime et alerter dans les meilleurs délais les secours. Vous trouverez dans cette trousse l'essentiel en cas d'hémorragie ou de traumatisme, mais aussi une « fiche réflexe » qui permet de bien réagir, car dans ces moments difficiles, il n'est pas toujours évident d'avoir la clairvoyance nécessaire.

Une pharmacie doit aussi servir aux « petits » bobos. Mais attention il ne faut pas les prendre à la légère ! Par exemple en cas de plaie, il est important de bien nettoyer tout de suite pour éviter des complications. C'est pareil en cas de brûlure ou de coup de soleil…

Comment se présente cette pharmacie ?

Elle a été réalisée en partenariat avec l'association Pharefuge, dont s'occupe Stéphane BARE, médecin urgentiste et BE escalade.

Elle se compose d'éléments classiques (compresses, antiseptique, pansements, couverture de survie…) mais surtout d'éléments que vous ne trouverez pas dans les trousses du grand commerce et qui sont pourtant très importants dans l'exercice de notre profession (coussin hémostatique, attelle, masque facial…).

A l'exception de l'attelle, tout rentre dans un sac étanche livré avec la pharmacie : bien utile pour éviter les mauvaises surprises en canyon.

Les détails sur la composition de cette trousse se trouvent dans les photos ci-jointes.

Combien coûte la pharmacie du SNAPEC ?

Le SNAPEC achète 95 € un kit complet auprès de l'association Pharefuge (cf. doc joint : 82,14 € de fournitures et 12,86 € de temps de confection). Le prix peut paraître élevé, mais elle comporte encore une fois des éléments assez onéreux et pourtant

très importants (coussin hémostatique et attelle) et qui ne sont pas des consommables. L'attelle par exemple, on peut supposer que vous ne la renouvellerez pas... Et le coussin hémostatique peut vous être échangé par un neuf si vous avez utilisé le vôtre et que vous en faites la demande aux pompiers..

Afin de promouvoir cette pharmacie auprès de nos adhérents, et dans le but de sensibiliser tous les professionnels de l'escalade et du canyon à l'importance de posséder une trousse de secours complète et adaptée, le SNAPEC finance à hauteur de 30 € l'achat de cette pharmacie. Le coût final est donc de 65 €, à quoi il faut ajouter 10 € de frais d'expédition (cf. plus loin).

Comment la commander ?

Rien de plus simple, il faut nous faire parvenir un chèque à l'ordre de "SNAPEC" d'un montant de :

- 65 € si vous passez la prendre à notre local, aux horaires de permanences (lundi et jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h au 5 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble). Dans ce cas le chèque est à déposer le même jour

- 75 € si vous souhaitez que la pharmacie vous soit envoyée par colis postal : veillez à bien nous indiquer l'adresse de livraison au dos du chèque (si différente de l'adresse du chèque). Prévoir un délai d'une semaine pour la réception. Dans ce cas le chèque est à envoyer par la poste à : SNAPEC, 5 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble.

Dans tous les cas, une facture vous sera adressée, permettant l'intégration de cette dépense dans vos frais pros.

65 € + frais de port

PHAREFUGE
Les Secours au service des Refuges

Prix des fournitures nécessaires à la confection d'une pharmacie BE

Pochette Edelrid	7,8
attelle samsplint	12
couverture de survie	4,3
coussin hémostatique d'urgence Thuasne	16,29
tire tic	4,3
un tube de biafine	2,73
un rouleau d'Elastoplaste 3HB	5,8
une boite de pansements urgo	2,9
une bande easifix	11,6
1 paquet de 10* 2 compresses stériles 7,5*7,5cm	6
5 flacons d'antiseptique	2,3
une boite de steristrip	2,5
un masque facial de réanimation	3,62
TOTAL	**82,14**
1 paquet de gants	NR
une pince métal	NR
une paire de ciseaux	NR
une fiche plastifiée d'aide à la prise en charge de la victime	NR
temps de confection de la pharmacie + réalisation et plastification de la fiche + vérification des péremptions + temps de commande	2h / pharmacie

Chambéry, le 20/6/2011

L'OEIL DU STEPH...

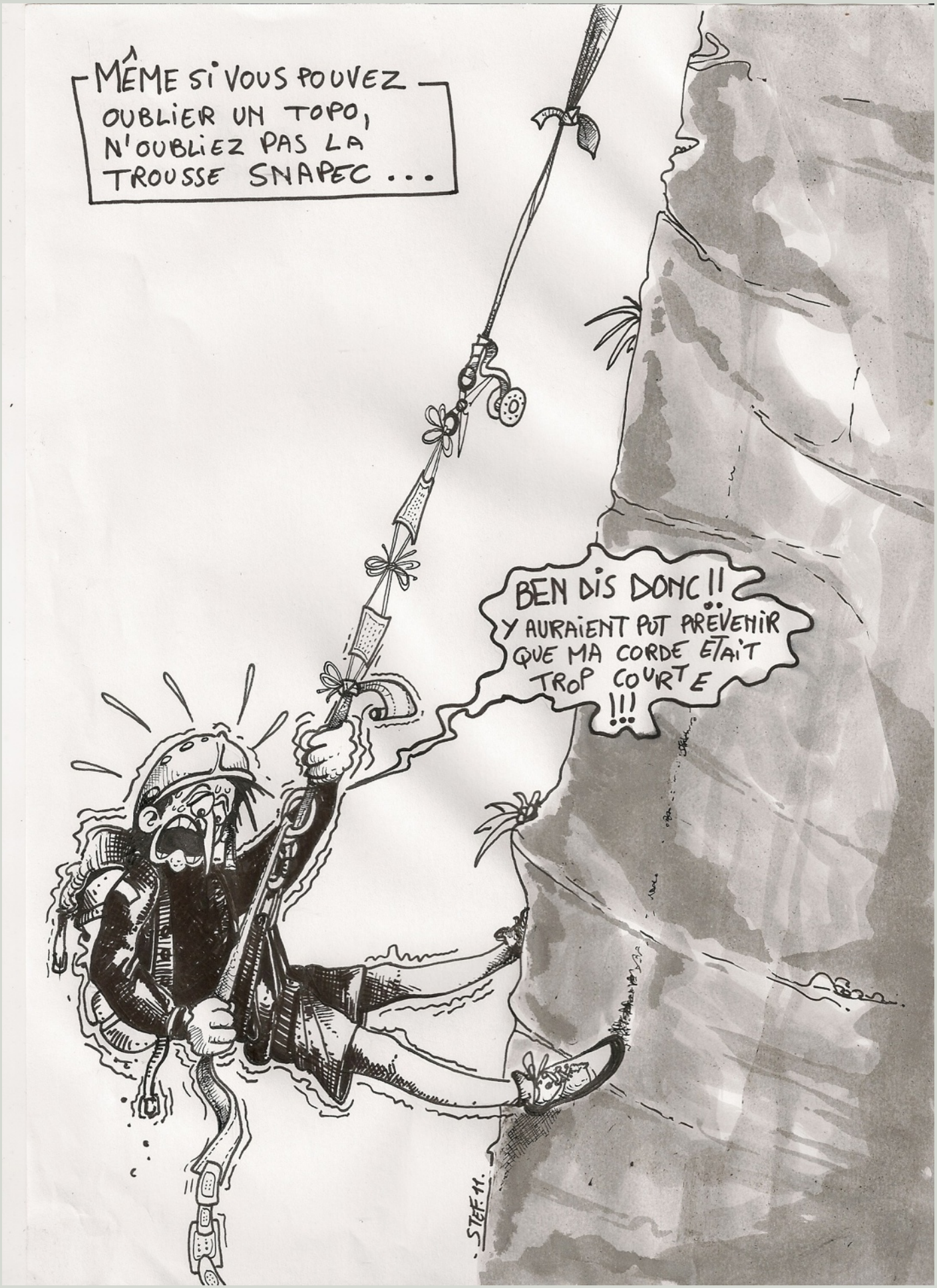
MÊME SI VOUS POUVEZ OUBLIER UN TOPO, N'OUBLIEZ PAS LA TROUSSE SNAPEC ...
BEN DIS DONC !! Y AURAIENT PUT PREVENIR QUE MA CORDE ETAIT TROP COURTE !!!
STEF. 11.

DECLARATION D'ACCIDENT MMA : MODE D'EMPLOI...

MMA Entreprise

DECLARATION DE SINISTRE

1

(à adresser dans les **5 jours** ouvrés à MMA 3 avenue Gambetta 12100 Millau)

CONTRAT N° 119 117 500

Nom, Prénom du Moniteur BE établissant la déclaration : .....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURE

Nom, Prénom : ..... Tél.I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Adresse : .....

Code postal I__I__I__I__I__I Ville .....

Date de naissance : Sexe :

N° DE LICENCE (si licencié) ☐ ***joindre obligatoirement une photocopie***

LE SINISTRE

Date : Heure :

Lieu : Département :

PRECISEZ LA NATURE DES DOMMAGES SUBIS :

- Corporels ☐ OUI - ☐ NON - Matériel ☐ OUI - ☐ NON

PRECISEZ LES CAUSES ET CIRCONSTANCES DETAILLEES : (votre réponse est obligatoire)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RESPONSABILITE CIVILE

A-t-il été établi un **constat amiable** ? ☐ OUI ☐ NON

A-t-il été dressé un **procès-verbal** de gendarmerie ou de commissariat ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui : - Coordonnées des autorités : .....
- N° du procès-verbal : .....

Témoins éventuels (indiquez les noms et adresse) :
- M .....
- M .....
- M .....
- M .....
- M .....

Un **tiers** est-il en **cause** (personne autre que "l'Assuré") ? Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
Nature des dommages subis par le tiers : .....

Coordonnées de son assureur : Nom : .....
- Adresse : .....
- N° de contrat : .....

Préambule

- Cette note qui suit vise uniquement à aider l'adhérent à effectuer sa déclaration. Elle n'a aucune portée juridique. En cas de doute, et pour toutes questions plus techniques, merci de contacter directement MMA Millau : 05 65 61 51 00 et mma.millau@mma.fr
- A noter pour ceux qui ont souscrit l'assurance MAIF auprès de l'UNSA-Sport : cette notice peut vous être utile sur le fond. Attention néanmoins sur la forme, le formulaire de la MAIF n'est pas le même que MMA. Pour toutes questions, il convient de contacter directement l'UNSA-Sport, c'est elle qui gère ce contrat et pas le SNAPEC : Nathalie Nordio au 01 74 73 46 30 ou nathalie.nordio@unsa.org

Rappels importants

- La déclaration d'accident est un document capital pour définir les responsabilités, notamment en cas de décision judiciaire. En tant que professionnel vous vous devez de la remplir avec le plus de précisions possible et sans oublier d'éléments : c'est dans l'intérêt de la victime et aussi dans le vôtre…
- Elle doit être envoyée dans un délai de 5 jours maximum à partir de la date d'accident, le cachet de poste faisant foi.
- Pensez à nous envoyer une copie de cette déclaration : SNAPEC, 5 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble. Important pour que nous puissions suivre votre dossier, éventuellement apporter un soutien technique si demande de MMA.
- Elle servira aussi bien pour un sinistre en Responsabilité Civile (« assuré » = client victime), en Individuel Accident client (« assuré » = client victime) ou en Individuel Accident moniteur (« assuré » = vous-même).

Précisions pratiques :

- Encore une fois « assuré » = VICTIME
- Elément capital : les « causes et circonstances détaillées ». Soyez le plus complet possible, n'hésitez pas à joindre en annexe des explications complémentaires, des croquis ou des photos, car la place est très réduite sur la déclaration. Nous conseillons vivement de donner toutes les infos possibles, notamment sur :
    - Le niveau, l'expérience, la condition physique de la victime et comment vous avez pu évaluer ou connaître ces éléments (fiches d'inscription, contrat, demande orale avec ou sans témoin…). Cela sera mis en relation avec le niveau du parcours ou de l'exercice effectué par la victime.
    - Les consignes qui ont été données le jour même ou auparavant si suivi.
    - Votre position par rapport à la victime lors de l'accident. A savoir que le fait d'avoir la victime à vue est un élément important pour éventuellement décharger la responsabilité du moniteur : à bien préciser ! Un plan est souvent la meilleure solution.
    - Les conditions extérieures au moment de l'accident = météo, timing de l'activité, débit de l'eau en canyon…
- Très important d'indiquer le maximum de témoins : ils pourront éventuellement apporter des éléments concrets sur le déroulement du sinistre.
- « Tiers » : autre personne éventuellement impliquée dans le sinistre (ex. grimpeur extérieur au groupe qui prend un caillou sur la tête du fait de vos clients).
- Pensez à bien indiquer les éventuelles autres assurances que vous et votre victime avez en plus de MMA (RC, multirisque habitation, assurance scolaire). Utilisez un document en annexe si manque de place.

L'ARDEUR, CA COMPTE NON ?

Président : Romain De lambert
Secrétaire : Vincent Meirieu
Vice secrétaire : Simon Pourqué
Trésorier : Jacques Carles

Comité Directeur :
Cathy Bass, Jacques Carles, Stéphane Clerjon, Pierrick Dalban, Romain Delambert, Gilles Delaporte, Jeremy Guidet, Thibault Hédouin, Vasken Koutoudjian, Manu Laurence, Vincent Meirieu, Sylvère Molina, Sebastien Pintus, David Soucille

Secrétaire administratif :
Bertrand Lagrange

BULLETIN D'ADHESION 2011

Seuls les titulaires du BEES escalade/canyon peuvent souscrire (ou du DE Canyon)
(merci d'écrire lisiblement) Syndiqué 2010 : oui non

Nom : _____ Prénom :_____

Adresse :_____ _____

Ville : _____ Cd Post : _____

N° Tel Fixe : _____ N° Portable :_____

Email : _____

Infos professionnelles :

N° tel : _____ Email : _____

Site Web : _____

Souhaitez-vous que ces infos pros apparaissent sur le site du snapec ? oui non

BEES 2 BEES 1 V.A.E Stagiaire

Diplômé depuis le :_____

Année de votre prochain recyclage : _____ (obligatoire tous les 6 ans)

Date de validité carte professionnelle : _____

Statut : Salarié Travailleur indépendant Vacataire Auto-entrepreneur

Activité : Plein temps Temps partiel Saisonnier

(Les options ne sont possibles que si vous souscrivez à la rc pro)	Du 1er Janvier au 31 Déc 2011	Pour les stagiaires
Adhésion syndicale (obligatoire)	**80€**	**60€**
Assurance responsabilité civile moniteur et clients + protection juridique litige oui non	**650€**	**390€**
Assurance responsabilité civile moniteur et clients à l'exclusion du canyon + protection juridique litige oui non	**450€**	**390€**
Option 1 Individuelle accident moniteur : oui non	**150€**	
Option 2 individuelle accident moniteur : oui non	**200€**	
Option Individuelle accident clients : oui non	**240€**	
Option travaux acrobatiques: oui non	**150€**	
Total (merci de remplir la case)		

Pour bénéficier de la souscription à l'assurance en responsabilité civile professionnelle, l'adhérent déclare être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Vous déclarez avoir pris connaissance du contenu des conditions générales et particulières dudit contrat pour lequel une notice d'information vous a été remise.

Joindre copie de votre diplôme et de votre carte professionnelle si 1ère adhésion.

Signature : **date :**

MERCI DE NOTER VOTRE NOM AU DOS DE L'ENVELOPPPE

Bulletin à remplir et à retourner à : SNAPEC – Le Moulin – Les Chambons – 07230 FAUGERES

Accompagné d'un chèque du montant calculé à l'ordre du SNAPEC.Un mail vous sera transmis, vous permettant, avec les informations contenues, de télécharger facture, attestation d'assurance et carte d'adhérent sur le site www.snapec.com. Le cachet de la poste fait foi pour la date de souscription. A l'occasion des temps forts de la vie du syndicat, vous recevrez des informations sur l'actualité de notre profession.

ATTENTION NOUS NE VOUS DELIVRONS PAS DE FACTURE ET D'ATTESTATION AVANT LE 1 AVRIL 2011. EN CAS D'URGENCE CONTACTER NOUS PAR MAIL ET NOUS FERONS LE NECESSAIRE...

NOTICE EXPLICATIVE

Assurance responsabilité civile moniteur et clients + Protection juridique litige: Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle (RC pro), pour toute prérogative des moniteurs escalade/canyon, assure également les clients en responsabilité civile (dommage causé à un tiers) pendant l'activité, assure également la formation, le négoce de matériel lié à l'exercice de ses activités (équipement pour l'escalade) (le chiffre d'affaire de cette dernière activité doit être inférieur à celui réalisé au titre de l'activité moniteur escalade/canyon).

La protection juridique litige est incluse. Cf PTL

Assurance responsabilité civile moniteur et clients + Protection juridique litige : Idem précédemment à l'exclusion de la pratique professionnelle du Canyon

Si vous souhaitez souscrire à certaines options, vous devez souscrire à l'assurance en responsabilité civile moniteur et client.

Individuelle accident moniteur : dans le cadre d'un accident de travail (ne fonctionne pas en cas d'accident domestique ou de maladie)

Option 1 : vous touchez 35 euros pendant 100 jours avec 8 journées de carence (l'assurance viendra en complément de toutes vos indemnités (si vous en avez souscrit ailleurs) pour obtenir ce montant, si vous n'avez rien souscrit ailleurs, elle vous versera le montant en intégralité)

Option 2 : vous touchez 60 euros pendant 100 jours avec 8 journées de carence (idem précédent).

Individuelle accident client : assure vos clients en cas d'accident sans faute avérée du moniteur. Normalement les gens sont couverts par leur propre individuelle accident, mais il peut y avoir des exclusions pour certaines activités (le canyon par exemple) ou il se peut que certains n'en aient pas, dans ce cas, les accidents où le moniteur n'est pas fautif sont à leur charge… ou ils se retournent contre vous…

Travaux acrobatiques : assurance pour une activité en travaux acro (non soumis à garantie décennale) limitée à 15 000 euros HT par année (peinture, élagage, nettoyage de façades, entretien et sécurisation de falaises, petite rénovation).

Protection juridique litige : en cas de litige (et non de sinistre), un avocat défend votre cause au lieu que ce soit vous. (genre : quelqu'un casse ses lunettes lors d'une séance, il veut que ce soit vous qui payiez le remboursement…). La protection juridique litige est cette année inclus à la RCpro.

Pour les moniteurs qui ont **d'autres activités** (rando, spéléo, canoë…), prenez directement contact avec MMA Millau, Anne Rachel BRU et/ou Anne Levesque : 05.65.61.51.00 - 3, avenue Gambetta, 12100 MILLAU.

Des avenants sont possibles.

QUELQUES INFOS IMPORTANTES :

Travail à l'étranger : cette RC pro vous permet de travailler et d'être assurés à l'étranger sans limitation de durée si l'établissement et la facturation sont déclarés en France.
Si ce n'est pas le cas, alors le travail à l'étranger est assuré sur une période de 2 mois cumulés sur une année (pas forcément en une seule fois, cela peut être espacé).
Par étranger, on entend le monde entier.

Prorata : L'assurance est valable pour l'année civile. Quelle que soit la date à laquelle vous vous inscrivez, le prix de la RC pro est de 650 euros. Seules les inscriptions faites au **15/07/2011**, et après, bénéficieront d'un prorata : la RC pro sera au prix de **390 euros** jusqu'au 31 décembre 2011.

Procédure d'adhésion et de souscription : vous remplissez le bulletin en cochant les cases qui vous intéressent, vous ajoutez copie du diplôme et de la carte pro en cas de première adhésion, et incluez le chèque du montant calculé. Vous envoyez le tout à

Snapec – Le Moulin – Les Chambons – 07230 FAUGERES

La date de souscription à la RC pro est la date du cachet de la poste + 1 jour.

Environ 1 semaine après votre envoi, vous recevrez **un mail de confirmation** d'inscription avec vos codes d'accès, qui vous permettront de télécharger vos attestations, facture et carte d'adhérent sur le site : www.snapec.org

Pour ceux qui n'ont pas internet, un courrier vous sera adressé.

Paiement : un paiement différé en 2 ou 3 fois est possible. Pour cela, faites les deux ou trois chèques d'un montant à peu près égal (évitez les chiffres à virgule !) avec les dates correspondantes : décalage d'un mois entre chaque chèque ou deux mois (à préciser). Les chèques sont encaissés fin de mois.

Complémentaire Santé et Protection des Accidents de la Vie Privée : Cette année, la MMA nous propose à tarif concurrentiel une Complémentaire Santé et Protection des accidents de la vie privée. De nombreuses infos sur le site, rubrique Assurance, MMA, Complémentaire santé.

Si vous êtes intéressés, contactez directement MMA Millau, Anne Rachel BRU et/ou Anne Levesque : 05.65.61.51.00 - 3, avenue Gambetta, 12100 MILLAU.

Tous les documents (tableaux de garanties et autres) sont disponibles sur le site www.snapec.org